

MSA Nord-Pas de Calais

Deuxième appel provisionnel de cotisations et contributions sociales 2026

Madame, Monsieur,
Nous vous adressons votre deuxième appel provisionnel de cotisations et contributions sociales de l'année 2026.

Calendrier des appels des cotisations de l'année 2026 et modalités de paiement

Appel	Taux	Date limite de paiement	Date de prélèvement automatique
Deuxième	33 %	13 octobre 2026	23 octobre 2026
Annuel	Solde	8 décembre 2026	18 décembre 2026

Comment régler cet appel ?

Cet appel provisionnel représente 33% du montant des cotisations émises au titre de l'année 2025.
Il prend en compte les éventuels changements dans votre situation au 1er janvier 2026.

● **Prélèvement automatique dès l'échéance du 23 octobre**

Contactez-nous **avant le 2 octobre 2026** au 03 2000 2000 pour obtenir un mandat SEPA ou rendez-vous sur notre site nord-pasdecalsais.msa.fr dans la rubrique *Exploitant / Cotisations des non-salariés/ Paiement des cotisations / Comment régler mes factures de cotisations ?*

Pour déposer le mandat et votre RIB : connectez-vous à *Mon espace privé / Exploitant / Contact & échanges / Mes documents/ envoyer un document*

● **Télèrèglement**

Pour utiliser le télèrèglement, indiquez vos coordonnées bancaires via le service en ligne depuis *Mon espace privé / Exploitant / Mes services / Factures et règlements / Gérer mes comptes de télèrèglements (GCT)*.
Chaque règlement nécessite un accord explicite de votre part. Le prélèvement intervient le jour de la date limite de paiement.

● **Virement bancaire**

Pour régler par virement bancaire, les coordonnées RIB de votre MSA sont disponibles depuis *Mon espace privé / Exploitant / Factures et règlements / Consulter le RIB de ma caisse*.
Lors de l'opération, veillez à bien indiquer vos nom, n° identification et la référence CN26 dans le libellé comme figurant sur le talon d'identification de votre bordereau.

● **Prélèvement mensuel**

Le prélèvement mensuel permet d'étaler le paiement de vos cotisations mais également d'éviter oublis ou retards.
Pour en bénéficier rendez-vous sur notre site nord-pasdecalsais.msa.fr dans la rubrique *Exploitant / Cotisations des non-salariés / Paiement des cotisations / Comment régler mes factures de cotisations ? Démarches Service en lignes : Demande de prélèvements mensuels des cotisations*.

Si vous rencontrez des difficultés financières, que vous êtes dans l'impossibilité de vous acquitter de vos cotisations sociales dans les délais prescrits, vous avez la possibilité d'adresser votre demande d'échéancier grâce à notre service en ligne Demander un échéancier de paiement via Mon espace privé.

Vous pouvez également poser toutes vos questions depuis *Mon espace privé* (rubrique Contact & échanges).

Pour toute autre difficulté, la cellule fragilités est à votre écoute :

- par mail : cellulefragilites@msa59-62.msa.fr
- par téléphone : 03.21.24.72.68

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La direction